

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi le 3 août 2020 à 20 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que madame et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Jean Côté, Lison Berthiaume.

2020-078

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 août 2020

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 3 août 2020 :

- 1. Mot du Maire**
- 2. Correspondance**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 août 2020**
- 4. Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2020
- 5. Dépôt de document**
- 6. Administration**
 - 6.1 Autoriser les inspecteurs de la MRC à émettre des constats d'infraction au propriétaire du lot # 6 038 135
 - 6.2 Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lot # 6 038 738
 - 6.3 Règlement # 430 fixant la limite de vitesse sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud
 - 6.4 Projet Constellation
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la session**

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2020

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Éric Bussière d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-079

Autoriser les inspecteurs de la MRC à émettre des constats d'infraction au propriétaire du lot # 6 038 135

Attendu qu'un commerce est exploité sur le lot # 6 038 135 ;

Attendu que celui-ci est dérogatoire sur les aspects suivants :

- Avoir autorisé ou permis un usage de commerce d'artisanat incluant la vente de produits découlant de l'ébénisterie et d'antiquités sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation ;
- Avoir autorisé ou permis un usage de micro-torréfaction ainsi qu'un comptoir de vente de café sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation ;
- Avoir autorisé ou permis un usage de comptoir gourmand (café/restaurant) non conforme au règlement de zonage.

Attendu que plusieurs communications ont été faites avec le propriétaire de ce commerce afin qu'il régularise sa situation ;

Attendu qu'un avis de dérogation final a été envoyé le 8 juillet 2020 lui demandant de se conformer aux éléments ci-haut mentionnés d'ici le 28 juillet 2020 ;

Attendu que le propriétaire ne s'est pas encore conformé tel que demandé ;

Attendu que le délai accordé est expiré ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussièrre de mandater le service d'inspection de la MRC de l'Île d'Orléans à émettre les constats appropriés dans ce dossier.

ADOPTÉE

2020-080

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures – Lot # 6 038 738

Attendu qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulée par M. Éric Bertrand (lot # 6 038 738) ;

Attendu que ce lot est situé dans la zone R-15 ;

Attendu que cette demande a pour but de construire un garage attenant à une nouvelle propriété (donc au rez-de-chaussée du bâtiment principal),

Attendu que l'article 63.2.1 du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille stipule qu'un tel garage doit être implanté dans le sous-sol du bâtiment principal ou comme bâtiment secondaire ;

Attendu que le propriétaire évoque des considérations pratiques pour justifier sa demande ;

Attendu que d'autres options pourraient être envisagées pour l'implantation du garage ;

Attendu que le CCU émet la recommandation de refuser la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par madame Lison Berthiaume de refuser la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2020-081

Règlement # 430 fixant la limite de vitesse sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud

Attendu que plusieurs résidents de la rue des Pins Nord et des Pins Sud déplorent l'excès de vitesse des automobilistes ;

Attendu que cette situation est dangereuse pour les résidents et en particulier pour les enfants ;

Attendu que le Conseil désire éviter de malheureux incidents ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Lison Berthiaume que sur les rues des Pins Nord et des Pins Sud :

1. La limite de vitesse maximum permise soit fixée à 30 kilomètres heure ;
2. Qu'un panneau de signalisation soit installé à l'entrée de ces deux rues ainsi que le marquage au sol.

ADOPTÉE

2020-082

Projet Constellation

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a réalisé une étude paysagère sur l'ensemble de l'Île d'Orléans en 2016;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a réalisé une étude sur l'accessibilité du littoral et a procédé à une caractérisation de tous les accès publics au fleuve en 2018 ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans travaille actuellement à l'élaboration d'un concept unificateur pour offrir sept (7) circuits autour des accès sur le littoral et qu'elle travaille à la création d'une iconographie, d'une application et du mobilier nécessaire à la réalisation du projet *Constellation* ;

Attendu que le village de Sainte-Pétronille souhaite participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la Constellation du Bal des oiseaux dont le tracé partira de la rue Horatio-Walker pour ensuite emprunter le sentier pédestre déjà existant ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Lison Berthiaume :

- d'appuyer la MRC de l'Île d'Orléans dans ses démarches à la réalisation du projet *Constellation* et de l'assurer d'une collaboration de la part de la Municipalité ;
- d'intégrer le tracé dans la rue uniquement à l'exception du secteur Horatio-Walker où il pourra passer par la grève ;

- de se limiter aux accès publics ;
- de s'assurer que l'application demeure sans frais.

ADOPTÉE

2020-083

Comptes à payer

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Jean Côté de payer les comptes suivants :

Bell Mobilité	92.98
Bétonel	509.49
BMR - Coop Avantis	731.03
Camp Saint-François I.O.	1 725.00
Conférences Dialogue	7.14
Dag Alarme	7 305.51
Desjardins Sécurité Financière	1 035.14
Englobe	13 699.50
Fond de l'information sur le territoire	20.00
Hydro Québec	1 737.41
Jean Chainé	1 264.73
JMD excavation	81 661.03
Journal de Québec	519.12
Librairie du Quartier	386.61
MRC (assurance salaire)	967.84
MRC (ordures)	7 770.00
MRC (journal)	590.00
Produits Capital	572.11
Receveur général Canada	1 510.82
Réseau Biblio	132.50
Retraite Québec	226.58
Revenu Québec	4 249.26
Salaires - Employés	12 507.26
Salaires - Élus	4 608.14
SEAO	-10.05
Services Matrec	278.62
Société Canadienne des postes	154.98
Truelle et cie inc.	14 017.18
Valérie Chevanel	1 598.05
Videotron	204.22
Visa Desjardins	781.07
Usinage SP Custom	488.36
Total	<u>161 341.63</u>

ADOPTÉE

2020-084

Levée de la session

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté de lever la session à 21 h.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire

